

C'EST QUOI CE CHANTIER ?

Création d'un aménagement pour améliorer la circulation des bus et préparer la «Rocade des gares»

COMBIEN DE TEMPS ÇA VA DURER ?

Travaux de nuit, les nuits
du 8 au 11 et du 15 au 17 avril 2019

OÙ ?

Rue de Lyon (12^{ème})

De nouvelles lignes créées, des quartiers mieux desservis, des itinéraires optimisés pour plus de régularité et une meilleure connexion avec les communes limitrophes : voici ce que le nouveau réseau de bus parisien va changer pour vous, à partir du 21 avril. Ces évolutions, portées par la Ville de Paris, Île-de-France Mobilités et la RATP, nécessitent des aménagements ou la création de nouveaux arrêts. Autre nouveauté : à l'été 2019, une «Rocade des gares», ligne de bus à haut niveau de service, verra le jour. Elle reliera les gares du Nord, de l'Est, de Lyon, d'Austerlitz et Montparnasse, ainsi que 5 lignes de RER, 4 lignes de Transilien et 13 lignes de métro.

Le chantier consiste à mettre en place ou adapter les couloirs de bus, faciliter les circulations piétonnes et cyclables, et l'intermodalité.

Quelles conséquences pour moi ?

Compte-tenu de l'impact sur le trafic, des travaux doivent se dérouler de nuit.

La nuit du 8 au 9, entre 21h et minuit : les travaux consistent à raboter la chaussée. Le matériel utilisé peut s'avérer gênant pour les riverains directs de ces opérations.

Les nuits du 9 et du 10 : les nouveaux enrobés de chaussée sont mis en œuvre. Ces travaux présentent un niveau sonore assez faible.

Les nuits du 11 au 12 puis du 15 au 17 : les marquages au sol sont effectués. Cette étape ne présente pas de nuisance sonore particulière.

Nous mettons tout en œuvre pour minimiser la gêne occasionnée. Nous vous prions de nous excuser pour la gêne occasionnée.

PLUS D'INFOS SUR :
nouveauseaubusparisien.fr
paris.fr/chantiers et au 39 75*

*0,05€ par minute + le prix normal de l'appel

RÉALISATION

Ville de Paris
Direction de la Voirie et des Déplacements
Service aménagements et Grands Projets

ENTREPRISES

E.JL / Reflex Signalisation

Financement des aménagements
en faveur des transports en commun
à 70% par Île-de-France Mobilités
et 30% par la Ville de Paris.